



# COMPTE - RENDU

## SOMMAIRE

*DEPARTEMENT DE PARIS*



**Séance du lundi 25 juin 2007**

La séance est ouverte à 15 h 50, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

-----

### Adoption de comptes rendus.

**M. LE PRÉSIDENT** propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du lundi 14 mai 2007 qui a été affiché ainsi que le procès-verbal intégral de la séance du lundi 26 mars 2007 qui a été publié au Bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

-----

**M. LE PRÉSIDENT** rappelle qu'en application du Code général des collectivités territoriales, il ne peut être présent au moment du vote des comptes.

L'orateur propose de désigner Mme STIEVENARD en qualité de présidente.

Cette désignation est adoptée.

-----

(**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence, le président quitte l'hémicycle).

-----

### **DF 8 G Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2006.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 8 G.

Il est adopté.

-----

### **2007 DF 11 G Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France retraçant les opérations du Département de Paris de 2006.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 11 G.

Il est adopté.

-----

### **2007, DDEE 27 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Paris Initiatives Entreprises" (8e) prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement et autorisant le versement de la cotisation d'adhésion à l'association. - Montant : 300.000 euros.**

**Mme BERTRAND** souhaite apporter un soutien indéfectible à cette association qui, même si elle s'occupe d'un petit nombre de demandeurs d'emploi et d'aides à la création d'entreprise par le parrainage de bénévoles qualifiés, a besoin du soutien du Département.

L'orateur fait observer que la subvention de fonctionnement proposée cette année est de 300.000 euros au lieu des 370.000 euros habituels.

L'orateur ajoute que son groupe sera vigilant sur le bon emploi de ces fonds et, dans cette attente, apporte son soutien à ce projet de délibération.

**Mme MARIANI** indique qu'Yves GALLAND et elle-même voteront ce projet, non sans inquiétude et interrogation, en effet cette association a fait l'objet, en 2006, d'un audit de l'Inspection générale qui relève : "Sa gestion est rigoureuse, ses analyses financières, de très bonne qualité" et "Elle a su développer une importante action de parrainage que confirme d'ailleurs le taux de pérennité des entreprises créées".

L'orateur fait remarquer que, cependant, sur les préconisations de cet audit, le Département confirme la diminution de sa participation financière, ce qui risque de fragiliser cette association.

L'orateur fait observer que cette association a présenté une réponse très circonstanciée et critique qui mérite considération, en effet, la réponse de l'association met en lumière toute la spécificité de son travail et la réalité de terrain qui n'ont pas été prises en compte par l'Inspection générale.

L'orateur ajoute que, par ailleurs, un rapport récent du C.O.D.E.V. sur le thème des solidarités économiques se prononce pour un renforcement de "Paris Initiatives Entreprises".

L'orateur souhaiterait connaître plus clairement la position de l'Exécutif vis-à-vis de cette association et du jugement du C.O.D.E.V.

**Mme COHEN-SOLAL**, rapporteure, rappelle que cette association travaille depuis 1999 avec la Ville de Paris et qu'un rapport de l'Inspection générale vient d'établir qu'elle est gérée avec rigueur ; ses analyses financières sont reconnues comme étant de très bonne qualité et elle a su développer une importante action de parrainage pour accroître la pérennité des entreprises nouvellement créées.

L'orateur ajoute que le rapport de l'Inspection générale relève que sa production s'est sensiblement améliorée, mais qu'elle reste insuffisante, par ailleurs, elle souffre d'un manque de visibilité, reçoit encore trop peu de dossiers et, donc, qu'il importe de mener à bien des actions correctrices.

L'orateur précise que, compte tenu des préconisations de l'Inspection générale, il est proposé de maintenir la participation du Département au budget de fonctionnement, soit 300.000 euros, 200.000 euros seront versés dès la signature de la convention et 100.000 euros, ultérieurement.

L'orateur indique qu'il s'agit de poursuivre le travail avec l'association afin que l'Exécutif regarde plus avant dans quelles conditions il est possible de permettre à "Paris Initiatives Entreprises" de travailler plus directement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et des prêts d'honneur sur lesquels le Département entend préciser son travail avec cette association.

L'orateur annonce qu'elle suit l'évolution de cette association avec une très grande attention.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 27 G.

Il est adopté.

-----

**2007, DALIAT 16 G - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de reprographie, de tirage de plans incluant des fournitures et des prestations annexes destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 3 lots séparés. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris de signer la convention constitutive du groupement. - Approbation du principe et des modalités de passation et d'attribution des marchés à bons de commande correspondants.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 1 G déposé par l'Exécutif.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G.

Il est adopté.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 16 G ainsi amendé.

Il est adopté.

-----

**2007, DDEE 16 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association Paris Business Angels prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2007. - Montant : 50.000 euros.**

**2007, DDEE 33 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention pluriannuelle de partenariat 2007-2009 avec l'association 1901 "Paris Entreprendre" portant attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2007. - Montant total : 370.000 euros.**

**2007, DDEE 48 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) (9e) d'une part, une convention dont l'objectif est d'accompagner les créateurs bénéficiaires parisiens du RMI et, d'autre part, un avenant à la convention du 25 novembre 2005 pour l'abondement du fonds de prêts d'honneur parisien.**

M. VUILLERMOZ rappelle qu'en ce qui concerne "Business Angels", la collectivité a décidé de renouveler son partenariat avec cette association en versant, au titre de 2007, une subvention de fonctionnement de 50.000 euros, plus 35.000 euros complémentaires au 1er trimestre 2008.

L'orateur ajoute que son groupe s'était interrogé en 2004 et 2005 sur le bien-fondé pour une collectivité locale d'aider des investisseurs individuels à faire de la plus-value.

L'orateur fait remarquer que l'année dernière "Business Angels" a réalisé 15 investissements pour un montant total de 1,3 million sans qu'aucune communication n'ait été faite au Conseil sur la localisation des entreprises aidées ni sur les emplois créés ou maintenus.

L'orateur estime que la recherche d'investisseurs pour pérenniser ou créer des entreprises pour développer l'activité salariée sur Paris est une nécessité, mais si la Municipalité doit jouer un rôle, il devrait plutôt être de jouer de son influence auprès des grandes entreprises et des banques pour soutenir les P.M.E.

L'orateur considère que le Département n'a pas à financer directement ce type de structure et annonce que son groupe votera contre le projet de délibération DDEE 16 G.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne "Paris Entreprendre", cette association constituée de dirigeants d'entreprises finance des jeunes créateurs via des fonds de prêts d'honneur.

L'orateur précise que le but de l'association est de faciliter l'accès des jeunes entreprises innovantes aux crédits bancaires, grâce notamment aux prêts d'honneur octroyés par l'association et financés par la Ville.

L'orateur relève que certaines garanties sont apportées comme l'impossibilité pour les

adhérents de l'association de souscrire à une prise de participation dans les entreprises lauréates.

L'orateur fait remarquer que le président de "Paris Entreprendre" n'est autre que le président de BARCLAYS PRIVATE EQUITY et l'association compte d'autres représentants de grandes entreprises.

L'orateur s'interroge : faut-il aider des représentants d'entreprise à jouer les mécènes avec l'argent public de la collectivité parisienne ?

L'orateur indique qu'il ne le pense pas et, en conséquence, son groupe votera contre le projet de délibération DDEE 33 G.

L'orateur annonce qu'en revanche son groupe votera le projet de délibération DDEE 48 G portant sur l'A.D.I.E. dont la spécificité est d'aider les allocataires du R.M.I. à créer leur entreprise.

L'orateur rappelle que sur les 548 prêts accordés pendant la précédente convention, 247 concernaient des "R.M.istes" dont 217 Parisiens et que ces prêts d'un montant très faible, environ maximum 5.000 euros, ont pour objectif de favoriser l'obtention d'un prêt bancaire classique.

L'orateur estime que cette démarche est intéressante car elle s'inscrit dans les différents leviers mis en place pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du R.M.I., mais il est regrettable que l'Assemblée ne connaisse pas le profil des allocataires du R.M.I. lauréats de l'A.D.I.E. : qualification ou origine professionnelle, nature et localisation des activités développées etc.

L'orateur souligne que "Paris Entreprendre" octroie des prêts moyens de 30.000 euros, et de l'autre, l'A.D.I.E. octroie des prêts de 5.000 euros, avec le même objectif : obtenir des prêts bancaires.

L'orateur considère qu'il ne faudrait pas que l'aide à l'entrepreneuriat de ces allocataires du RMI laisse sous-entendre qu'ils sont difficilement employables et qu'il est préférable d'exploiter la filière T.P.E. et le micro crédit, en effet ce dont les chômeurs et "R.M.istes" parisiens ont besoin, c'est d'entreprises qui développent leurs emplois salariés.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, fait remarquer que comme l'a très bien dit le président VUILLERMOZ, "Paris Business Angels", "Paris Entreprendre" et l'A.D.I.E. servent l'aide à la création d'entreprise, mais de façon très différente.

L'orateur indique que "Paris Business Angels", moyennant une somme relativement modeste, 85.000 euros, permet de mobiliser 1,3 million d'euros d'argent privé et crée donc une plus-value sociale avec 450 emplois créés.

L'orateur annonce à M. VILLERMOZ qu'en ce qui concerne le type d'emplois et leur localisation, il lui répondra par écrit d'ici la prochaine réunion du Conseil et qu'il transmettra cette réponse à tous les membres de la 2e Commission.

L'orateur concède que la création d'emplois par "Paris Business Angels", comme par les deux autres, est relativement modeste par rapport à l'ampleur du chômage et du nombre de "R.M.istes" à Paris, mais ce sont les petites gouttes d'eau qui font les rivières.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne "Paris Entreprendre", son président, M. Gonzague de BLIGNIÈRES, est bien le président d'une grande banque parisienne mais il fait ceci à titre bénévole, en effet les mécènes n'utilisent pas l'argent de la collectivité ; ils utilisent leur propre argent et la somme relativement modeste que le Département consacre à "Paris Entreprendre" sert à ce qu'il y ait un minimum de salariés pour faire tourner l'association et les sommes effectivement investies volontairement par les mécènes, sont sans commune mesure avec le petit soutien financier apporté.

L'orateur souligne que l'A.D.I.E. est un réseau tout à fait remarquable de micro-crédits.

L'orateur ajoute que 247 "R.M.istes", ce n'est pas rien et s'il a été possible de ramener à l'emploi 6.310 titulaires du R.M.I. durant l'année 2006, c'est avec des actions de cet ordre, en effet, il n'y a que le suivi sur mesure de chacune de ces personnes en difficulté et le soutien à des structures de proximité qui savent prendre en considération la personnalité et les talents de chacun qui permettent d'obtenir ces résultats.

L'orateur fait remarquer que l'A.D.I.E. fait des prêts d'honneur de plus petits montants, mais courts, à des personnes en très, très grande difficulté tandis que "Paris Initiatives Entreprises" fait des prêts à cinq ans d'un montant plus important à une population majoritairement aussi en difficulté.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le profil des allocataires, il répondra de la même façon par écrit d'ici la prochaine réunion du Conseil de Paris.

L'orateur relève qu'il a été dit que l'idéal serait que la création d'emplois salariés et même de C.D.I. soit suffisante sur Paris, pour ne pas avoir à utiliser ces leviers, mais si la création d'emplois salariés a redémarré à Paris, en effet, il y en a eu 13.000 de plus en 2006 par rapport à 2005, ce n'est pas suffisant pour réduire le chômage et, surtout, ces emplois salariés vont d'abord à des candidats jugés par les entreprises plus aptes à remplir les missions qu'elles proposent.

L'orateur estime que ce que la collectivité parisienne fait dans le domaine de l'insertion, dans le domaine de l'aide aux clubs d'appui à la création d'entreprise, ce sont des initiatives ponctuelles, partielles, mais qui, au total, donnent pour les Parisiens des résultats quand même en amélioration, en effet, 4.000 "R.M.istes" ont retrouvé une place dans la société et dans l'emploi, ce dont on ne peut que se féliciter.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 16 G.

Il est adopté.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 33 G.

Il est adopté.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 48 G.

Il est adopté.

-----  
**2007, DDEE 24 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association Centre de ressources régional pour l'économie sociale et solidaire, Cesson (Seine-et-Marne) une convention visant une aide financière au démarrage et permettant d'engager le Département à devenir membre de droit de l'association. - Montant : 100.000 euros.**

**M. BERTHAULT** indique qu'il s'agit de signer avec le Centre de ressources régional pour l'économie sociale et solidaire une convention visant à une aide financière au démarrage et permettant d'engager le Département à devenir membre de droit de l'association.

L'orateur fait observer que cette association a été créée fin 2006, que les statuts datent du 30 janvier 2007 et que le budget prévisionnel montre un budget approximatif pour un tel centre qui parle notamment : de travaux d'aménagement pour 120.000 euros, de salaires pour 228.000 euros, d'autres frais de fonctionnements divers, d'études pour 285.000 euros...

L'orateur ajoute que, par ailleurs, une demande de subvention à la Région a été déposée pour 520.000 euros et que le Département devrait financer à hauteur de 100.000 euros cette association dont il ne connaît pas le début du commencement de la moindre activité.

L'orateur indique qu'il n'ose pas imaginer que M. BRULÉ, conseiller régional Verts, soit à l'origine de cette demande auprès du Département et auprès de la Région.

L'orateur fait remarquer qu'il n'est pas dans la tradition de cette Assemblée d'attribuer des subventions, surtout de ce montant, dès la première année d'exercice, sans disposer d'autres éléments que d'un budget prévisionnel, émanant d'une association fondée voilà moins de six mois.

L'orateur s'étonne que 600.000 euros soient demandés à des collectivités, à la fois régionale et départementale, pour une expérimentation qui n'a encore pas fait ses preuves !

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, rappelle que l'économie sociale est née il y a 150 ans des rudesses de la première révolution industrielle capitaliste, ce sont les coopératives, les associations, les mutuelles et les fondations. L'orateur fait remarquer que cela représente 10 % de l'emploi en France.

L'orateur ajoute que l'économie solidaire est apparue lors de la crise des années soixante-dix, où le chômage semblait progresser de façon irréversible. L'orateur précise que dans l'économie solidaire, on compte ce que l'on appelle l'insertion par l'économique, c'est-à-dire des structures économiques qui permettent à des personnes en difficulté de retrouver du travail dans une sorte de stade intermédiaire entre l'exclusion et l'entreprise classique, mais on y trouve aussi de nombreuses activités sur l'environnement qui n'apparaissent pas assez rentables au secteur privé ou, par exemple, le commerce équitable.

L'orateur indique que ce Centre de ressources sur l'économie sociale et solidaire est une initiative régionale dont il est parfaitement solidaire, due à la vice-

présidente du Conseil régional, Mme Francine BAVET. L'orateur annonce que ce Centre va être créé à Paris.

**M. BERTHAULT** estime que c'est une réponse d'énarque.

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, indique qu'il n'est pas énarque et que cela tombe vraiment à plat.

L'orateur précise que ce Centre serait installé dans Paris, rue du Faubourg du Temple, dans les mêmes bâtiments qui hébergent la Boutique de gestion et République Innovation, ce sera une sorte de guichet unique, de source de renseignements pour toutes les personnes soit qui cherchent un emploi, soit qui cherchent à développer de nouvelles activités.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'un financement essentiellement régional et que la collectivité parisienne y apporte une contribution de 100.000 euros.

**M. BERTHAULT** indique que c'est modeste !

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, estime que l'ambition de ce projet n'est pas modeste.

L'orateur indique qu'il croit à l'économie sociale et solidaire, à la solidarité, au social et à l'utilité de ce Centre et demande de voter ce projet de délibération.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 24 G.

Il est adopté.

-----

**2007, DDEE 38 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Objectif 50" pour son action en faveur des cadres de plus de 45 ans. - Montant : 12.000 euros.**

**Mme FORETTE** salue le soutien apporté à l'association "Objectif 50" pour son action en faveur des cadres demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, soutien très modeste, il est vrai, 12.000 euros.

L'orateur rappelle qu'en collaboration avec la Maison du Développement Économique et de l'Emploi du 14<sup>e</sup> arrondissement, cette association a pour objectif d'aider les cadres

ditions seniors à rester dans l'entreprise ou surtout à y retourner lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi.

L'orateur fait remarquer que la France est en queue du peloton européen : 37 % des plus de 55 ans seulement sont en activité contre 50 % au Royaume-Uni et 67 % en Suède et la situation est encore plus péjorative pour les plus de 60 ans, puisque 7 % seulement des hommes trouvent leur place en France contre 23 % en Suède.

L'orateur souligne que l'Exécutif n'a pas fait l'effort nécessaire, en effet, jamais le Plan Départemental d'Insertion, pas plus que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour Paris, n'ont pris cette question à bras-le-corps, et il est plus que temps de le faire si l'on veut répondre aux demandes légitimes de l'Union Européenne dessinées à Lisbonne puis publiées à Strasbourg de 50 % d'emploi des plus de 55 ans.

L'orateur indique que son groupe votera ce projet de délibération, mais en regrettant que davantage ne soit pas fait pour préserver et promouvoir l'emploi des plus de 45 ans et plus de 55 ans.

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, estime que c'est un vrai problème en France et à Paris que de voir de quelle façon les grandes entreprises jettent un certain nombre de salariés avec un chèque dès qu'ils ont 45 ou 50 ans, et il faut essayer de porter aide à ces personnes en grande difficulté, c'est ce que fait l'association "Objectif 50" et elle le fait bien.

L'orateur se déclare tout à fait prêt à travailler avec Mme FORETTE pour trouver d'autres dispositifs et si d'autres associations veulent se lancer sur ce sujet, qui est à la fois difficile et vraiment essentiel, il est tout à fait prêt à travailler avec elles.

L'orateur signale qu'un programme de la Maison de l'Emploi est consacré aux seniors de plus de 50 ans et qu'il est envisagé que le forum "Paris pour l'Emploi", pas le prochain mais le suivant, soit consacré toujours aux R.M.istes, toujours aux personnes victimes de handicap, mais que l'on y ajoute un volet spécifique pour les personnes âgées de plus de 50 ans.

L'orateur demande à tous les conseillers de voter ce projet de délibération, en effet, une unanimité lui paraîtrait décente.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 38 G.

Il est adopté.

-----  
**2007, DASES 326 G - Approbation du Programme départemental d'insertion.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, indique que ce projet de délibération fait l'objet d'un amendement n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.

**Mme GÉGOUT** estime que les résultats positifs affichés par le P.D.I. pour l'année 2006 et le retour de 4.000 allocataires vers l'emploi montrent que la volonté de la Collectivité parisienne pour lutter contre le chômage porte ses fruits.

-----  
 (M. SAUTTER, vice-président, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

-----  
 L'orateur indique qu'en mettant l'accent sur le développement des activités d'économie sociale et solidaire, la collectivité parisienne offre à ses demandeurs d'emploi un retour vers l'emploi en douceur permettant une réadaptation professionnelle progressive avec un réel accompagnement des gens dans leurs parcours d'insertion.

L'orateur estime que les politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire doivent encore être renforcées dans un objectif de redynamisation économique de certains quartiers dans lesquels l'activité économique est encore trop faible et le taux de chômage des jeunes notamment très élevé.

L'orateur rappelle que, selon l'I.N.S.E.E., les 18e et 19e arrondissements se situent parmi les 20 communes d'Ile-de-France aux revenus les plus faibles.

L'orateur considère que les efforts de la Ville pour mobiliser les différents acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion sont à développer et à poursuivre, en effet, même si dans certains quartiers existe une réelle dynamique locale comme dans le 19e et le 13e arrondissements, l'articulation entre les différents dispositifs et structures restent à développer, par exemple, les plans emplois des C.U.C.S. doivent impérativement être articulés à l'intérieur du P.D.I.

L'orateur fait remarquer que le P.D.I. propose le développement d'actions de placements directs dans l'emploi d'allocataires

par des cabinets privés spécialisés dans le placement des demandeurs d'emploi.

L'orateur ajoute que dans les Hauts-de-Seine, le retour à l'emploi des allocataires du R.M.I. a été confié à l'agence MANPOWER, tandis que les subventions aux allocations locales intervenant sur le même champ ont diminué de manière drastique.

L'orateur considère que ce sont ces associations qu'il faut soutenir en priorité sur la question de l'emploi et entre les associations et les boîtes de placement, son groupe choisit très clairement les associations.

L'orateur estime que les objectifs du Gouvernement sont ceux d'un retour à l'emploi massif sans prise en compte des problématiques individuelles et s'appuyant largement sur un certain pan du domaine privé, comme les agences d'intérim mais ces objectifs ne visent que l'affichage de chiffres et il ne faut pas entrer dans cette logique-là.

L'orateur s'inquiète du ciblage des politiques publiques sur des catégories particulières, en effet, la politique des P.L.I.E est d'accompagner les personnes les moins éloignées de l'emploi, mais, de fait, une partie importante des demandeurs cumulant freins et difficultés au retour à l'emploi et dont l'accompagnement est plus long et coûte plus cher est mise de côté.

L'orateur souligne qu'il ne faut pas entrer dans une logique de chiffres et de marchandisation, mais concentrer les efforts autour d'un objectif clair : la lutte contre l'état de paupérisation d'une partie de la population.

L'orateur se félicite du souci de la Ville de favoriser le retour à l'emploi à travers une réelle dynamique et des outils performants, ceci s'explique, en partie, par une mobilisation forte des acteurs de l'insertion et par le renforcement de certains dispositifs d'aide à l'insertion socioprofessionnelle.

L'orateur fait observer que la plupart des sorties du R.M.I. ne sont pas des retours vers l'emploi de droit commun, en effet, les contrats aidés du plan Borloo ont multiplié les conditions d'accès à l'emploi et les types de contrats tout en éloignant les allocataires des mesures de droit commun et de l'emploi marchand.

L'orateur estime que la Ville, malgré ses efforts, ne peut pas tout seule et le combat contre l'exclusion et la précarité est avant tout une cause nationale, donc l'Etat doit de nouveau s'engager dans cette lutte et commencer par payer sa dette qui augmente chaque année au Département.

**Mme CAPELLE** souligne que l'effort du Département de Paris en faveur de l'insertion des allocataires du R.M.I. porte ses fruits puisqu'on constate, depuis 2006, un retour de ceux-ci à l'emploi.

L'orateur considère que ce résultat est d'autant plus positif que l'Etat s'est défaussé sur les départements de ses prérogatives et n'assume même pas les engagements financiers qu'il doit au titre des transferts de recettes.

L'orateur ajoute que le mérite de cette baisse du nombre d'allocataires et de ce retour à l'emploi ne revient donc pas à la politique économique gouvernementale passée ni future mais résulte plutôt de la mobilisation des services parisiens qui ont mis en place un service public de l'insertion efficace, qui repose notamment sur l'excellent travail des espaces insertion dont certains, comme celui du 11e arrondissement, sont plus spécialisés dans le suivi d'un type de public, dans le cas précis tout ce qui concerne les artistes.

L'orateur indique que les espaces insertion peuvent remplir leur rôle car depuis 2001 leur budget de fonctionnement a quadruplé.

L'orateur estime qu'il faut valoriser 2 types d'actions contenues dans le P.D.I., les actions de prévention à destination en particulier des jeunes et les actions en faveur des personnes en situation de grande précarité, en particulier, les personnes hébergées en C.H.R.S. car cela laisse entrevoir qu'il existe même pour eux une solution de sortie de la rue et de retour au travail.

L'orateur ajoute que les élus de son groupe sont satisfaits de voir prise en compte une de leurs propositions : celle des formations linguistiques socialisantes, qu'ils souhaitent toujours voir étendue à l'ensemble des populations d'origines étrangères résidant à Paris, dans un objectif d'intégration durable.

L'orateur se félicite que la collectivité parisienne, à travers ce P.D.I., se place dans le cadre d'une mobilisation de tous les acteurs visant à la création d'emplois pérennes et non pas simplement dans l'optique d'un traitement social du chômage de longue durée.

L'orateur ajoute que l'action du Département se place également dans une démarche citoyenne qui a permis le renforcement des droits fondamentaux des personnes en situation précaire, en particulier dans le domaine de l'accès aux soins et de l'accès au logement.



L'orateur estime que le bilan du P.D.I. est globalement très positif en dépit d'un contexte financier qui est imposé au Département et en dépit des dégâts que continuent à faire, en termes de chômage, les choix économiques.

L'orateur indique que son groupe votera le P.D.I.

**M. LAFAY** rappelle que depuis près de 20 ans, Paris, à travers son Conseil général, présente chaque année un programme départemental d'insertion, afin de lutter contre le chômage et de mieux insérer les allocataires du R.M.I.

L'orateur ajoute que depuis donc de nombreuses années, la D.A.S.E.S. et le Centre d'action social de Paris ont conjugué leurs efforts pour mettre au point un dispositif le plus complet possible, s'attaquant à tous les cas de recherche d'emploi compte tenu de l'exhaustivité des publics et des situations.

L'orateur relève qu'alors que les années passaient et que le nombre de chômeurs augmentait, les charges inhérentes à ces structures ont évolué, d'où une importante augmentation des dépenses.

L'orateur fait observer qu'au 31 mars 2007, on comptabilise en France et dans les départements d'Outre-mer 1.200.000 foyers percevant le RMI, avec au 1er trimestre 2007, un recul de 3,9 %. L'orateur ajoute que selon le Ministère de l'Emploi, cette baisse reflète l'amélioration du marché du travail et les R.M.istes ont profité de cette embellie mais il faut souligner aussi que les R.M.istes ont été incités par différentes mesures à reprendre une activité.

L'orateur constate que Paris a connu une décreue régulière du nombre d'allocataires, entamée dès 2006 et qui se poursuit aujourd'hui, en effet, le nombre de R.M.istes est passé à 58.400 R.M.istes au 31 mars 2007 après un pic à 62.500 R.M.istes en 2005.

L'orateur estime que cette décreue du nombre de R.M.istes et le retour à l'emploi plus systématique résulte de l'efficacité du Plan BORLOO et ses contrats d'avenir, mais aussi du renforcement des contrôles avec comme conséquence des demandes de prise en charges moins nombreuses.

L'orateur espère qu'une nouvelle allocation plus adaptée au retour à l'emploi, telle que celle imaginée par le Haut commissariat aux solidarités actives et contre la pauvreté, appelée le R.S.A. (Revenu solidarité active), incitera les R.M.istes hésitants à reprendre un travail sans qu'ils craignent de perdre une partie de leurs avantages.

**Mme MARIANI** rappelle que lors de la dernière communication sur ce sujet, l'Exécutif n'avait pas de mots assez virulents pour dénoncer la politique nationale responsable de l'augmentation du nombre d'allocataires parisiens du RMI, qui atteignait à cette date 60.000 personnes. L'orateur ajoute que c'était toujours selon l'Exécutif "la signature de l'Etat" mais deux ans plus tard, ce nombre décroît. L'orateur s'interroge : Est-ce aussi la signature de l'Etat ? L'orateur estime qu'un tel sujet ne devrait pas faire l'objet de clivages politiques car tous les remèdes durables aux problèmes des personnes sans emploi sont les bienvenus.

L'orateur considère que la nomination de Martin HIRSCH au Gouvernement est la preuve que l'on peut agir et penser collectivement, au-delà des discours partisans.

L'orateur indique qu'elle n'ignore pas le financement par le département de diverses actions, comme la revalorisation de soi et des autres, en effet, beaucoup d'actions ont déjà été testées avec des résultats encourageants pour les allocataires les plus aptes à l'emploi mais hélas si décevants pour les allocataires les plus éloignés du monde du travail. L'orateur ajoute que l'accompagnement social qu'elle souhaite voir mettre en place nécessite des moyens à la hauteur d'une plus grande détermination politique, notamment des équipes compétentes pour engager des actions adaptées à cette population.

L'orateur propose pour le suivi des allocataires du R.M.I. les plus fragilisés, les plus en précarité, la méthode de travail inscrite dans la loi de cohésion sociale, c'est-à-dire des équipes pluridisciplinaires de réussite éducative. L'orateur estime qu'il faudrait créer des équipes pluridisciplinaires d'accompagnement social pour les R.M.istes dans chaque circonscription, ces équipes composées d'un coordonnateur de travailleurs sociaux, d'un psychologue, d'un représentant de la Maison de l'emploi, travaillant avec tout le réseau d'insertion auraient pour mission centrale l'accompagnement global individualisé.

L'orateur relève que la collectivité parisienne a contractualisé avec ADECCO en 2006 et que rien n'est mentionné à ce sujet dans le bilan 2006 alors que les résultats sont bons pour les allocataires en moyenne précarité.

L'orateur s'interroge : les résistances proviennent peut-être du statut du porteur de projets ? L'orateur ne peut imaginer que le fait que ce soit une entreprise privée qui s'intéresse à ces publics en précarité, puissent

bloquer la communication au sein de cette assemblée.

L'orateur souhaiterait connaître le sentiment de l'Exécutif sur cette action ainsi que ses perspectives éventuelles, c'est-à-dire le nombre d'allocataires concernés et à quelle échéance.

**Mme BROSSEL** rappelle que trois ans et demi après avoir récupéré la gestion pleine et entière du Revenu minimum d'insertion, le Département de Paris voit son nombre d'allocataire diminuer sensiblement, près de 4.000 allocataires du R.M.I. en moins.

L'orateur estime que ce Plan départemental d'insertion est exemplaire, exemplaire dans la méthode qu'il acte en développant un véritable service public de l'insertion, qui repose sur un accompagnement dynamique et spécialisé, permettant de prendre en compte l'hétérogénéité des parcours des allocataires, en effet, pour les publics les plus fragiles et exposés à des problèmes spécifiques, seul un accompagnement global dans la durée permet de retrouver le chemin de l'insertion durable et les trois quarts des allocataires parisiens bénéficient d'un suivi personnalisé.

L'orateur ajoute qu'il est exemplaire également dans les objectifs poursuivis : le retour à l'emploi de 7.500 allocataires et ce, bien évidemment, en complément des placements réalisés par l'A.N.P.E.

L'orateur considère que tous les moyens doivent être mobilisés pour diversifier l'offre et élargir le champ des prestations d'accompagnement proposées, en multipliant les partenariats avec les acteurs associatifs, institutionnels ou privés, par ailleurs, la prise en compte des acteurs économiques, à travers la signature de conventions, la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics ou d'actions de parrainage est essentielle. L'orateur ajoute que l'accent mis sur la formation et l'accès du plus large public au programme départemental de formation lui apparaît déterminant.

L'orateur apprécie, en qualité d'élue du 19<sup>e</sup> arrondissement et vice-présidente du P.L.I., le soutien efficace aux politiques locales d'insertion et la nécessaire diversité des solutions apportées, notamment en direction des allocataires du R.M.I., et se félicite que la collectivité parisienne envisage la création d'une seconde structure de ce type qui paraît bien répondre par la proximité aux besoins de suivis personnalisés et de coordination des acteurs.

L'orateur indique que les actions menées pour développer l'économie sociale et

solidaire, et pour aider les allocataires à développer leur propre activité, soulignent également que la vitalité parisienne doit passer par ce soutien au dynamisme de tous les Parisiens.

L'orateur se félicite que les allocataires du R.M.I. soient réellement au centre de ce P.D.I. ainsi que le prouve la démarche pertinente de les faire participer à l'élaboration ou à l'amélioration des dispositifs, et que les travailleurs sociaux, en charge de l'accompagnement des allocataires du R.M.I., soient encore plus valorisés, notamment parce qu'ils seront largement formés à l'insertion professionnelle afin d'être en mesure de maîtriser l'intégralité du parcours vers l'emploi.

L'orateur déplore le désengagement de l'Etat qui, suite à la décentralisation du R.M.I. au Département, sans une juste contrepartie financière, a vu sa dette vis-à-vis du Département de Paris, atteindre la somme de 82 millions d'euros.

L'orateur relève que ce P.D.I. renforce une fois de plus les initiatives en matière de formation linguistique car sans maîtrise de la langue le monde du travail est fermé, mais bien plus encore la participation autonome et active à la vie de la cité.

L'orateur se félicite du développement et du soutien fort au secteur de l'économie sociale et solidaire, mais, ce développement doit se faire en bonne intelligence avec les services de l'Etat afin que, par exemple, la pérennité des régies de quartier ne se trouve pas mise en péril par l'absence de financement de postes d'insertion par les services de l'Etat.

L'orateur souligne que six ans après le premier P.D.I., l'efficacité de l'administration des élus et de l'ensemble des acteurs sociaux a considérablement augmenté, ce qui se traduit par 41 % de signatures de contrats d'insertion et 6.400 retours à l'emploi.

L'orateur indique que le groupe socialiste et radical de gauche votera avec enthousiasme ce Plan départemental d'insertion.

**Mme ATALLAH** estime que le discours politique du Président SARKOZY et les mesures annoncées et affirmées par son Gouvernement prônent très clairement un haut degré de flexibilité du marché de l'emploi avant de s'assurer des moyens pour garantir la sécurité des revenus et la protection sociale des individus et de leur famille.

L'orateur ajoute que ce gouvernement promet à ceux qui travaillent et qui se

plaignent du niveau de leur salaire, la belle récompense de travailler plus pour gagner plus, mais ceux qui ont le moins d'atouts personnels, le moins de qualifications professionnelles et le moins de moyens d'adaptation sociale pour trouver un quelconque emploi, doivent, eux, pour l'instant, porter toute la responsabilité de leur échec et se contenter de vivre ou survivre avec un R.M.I. de 380 euros par mois.

L'orateur rappelle qu'en février dernier, le Conseil de Paris s'est engagé, sous l'impulsion de son groupe, à créer un observatoire social des besoins sociaux que d'ailleurs la loi impose à l'échelon communal.

L'orateur considère que cet observatoire devrait être un véritable outil d'aide à la décision politique, or, malheureusement, l'annonce de cet observatoire en toute fin de ce P.D.I., sans explications sur son projet, est insuffisante, en effet, la création de cet outil important nécessite un vrai débat et ce, dès son élaboration.

L'orateur aimerait que les élus parisiens y soient associés, tout comme les allocataires, en plein accord avec l'une des priorités fixées par ce nouveau P.D.I., à savoir rendre les allocataires acteurs de leur insertion en favorisant leur participation à ce dispositif.

L'orateur insiste sur l'attachement des élus du groupe "Les Verts" à la territorialisation des dispositifs, cette territorialisation avance avec la création des espaces insertion, des comités locaux d'insertion, des C.A.P.I. et des P.L.I., mais la proximité reste très insuffisante pour les publics les plus éloignés de l'insertion, qui sont les sans domicile fixe, en effet une personne sans domicile fixe vivant dans le 14<sup>e</sup> arrondissement doit aujourd'hui se rendre dans l'Est parisien où sont localisées les seules trois permanences d'accueil social pour initier un parcours d'insertion.

L'orateur se félicite que la formation des travailleurs sociaux soit annoncée comme l'une des priorités de ce P.D.I., en revanche, ni la gestion ni le montant du budget de formation des allocataires ne semble assez satisfaisant, en effet, comment expliquer la dépense, en 2006, de moins de 3,7 millions d'euros sur un budget de 5,3 millions d'euros, alors qu'existe un grand besoin des usagers en matière de formation.

L'orateur s'interroge : comment accepter que pour l'année 2007 il n'y aura que 550 allocataires qui pourront bénéficier d'une formation du programme départemental d'aide à l'emploi, soit moins de 1 % des allocataires parisiens ?

L'orateur se réjouit qu'avec l'évolution positive de son P.D.I., la collectivité parisienne place de plus en plus l'intérêt des bénéficiaires du R.M.I. au cœur de son action, son objectif étant d'offrir à chacun un accueil de qualité et un accompagnement personnalisé afin de favoriser un retour à l'emploi du plus grand nombre de "R.M.istes" à Paris.

L'orateur constate que Paris progresse dans une politique d'insertion équitable tandis que l'Etat, qui doit être le premier responsable et le garant de la solidarité et de la cohésion sociale, ne se presse pas pour s'en occuper.

L'orateur ajoute que le projet de loi concernant le R.S.A. qui a été approuvé par le Conseil des Ministres de mercredi dernier ne verra pas le jour avant la fin 2008.

L'orateur indique que son groupe votera ce projet de délibération tout en signalant qu'il aurait préféré un P.D.I. plus soucieux d'un revenu décent pour tous les Parisiens afin que Paris soit plus solidaire et plus durable.

**Mme DUBARRY** estime qu'il n'est possible de parler d'emploi qu'après avoir parlé des étapes inévitables de l'insertion.

L'orateur ajoute que, dans le cadre de sa présidence de la Commission locale d'insertion du 10<sup>e</sup> arrondissement, elle a eu l'occasion d'attirer l'attention sur les difficultés auxquelles est confrontée la majorité des bénéficiaires du R.M.I., celles et ceux qui ne peuvent même pas envisager de suivre telle ou telle formation tant leur besoin d'insertion est d'abord et surtout celui d'une insertion sociale.

L'orateur indique que ces personnes ne pourront entrer dans l'objectif de l'emploi qu'avec une démultiplication des actions de sociabilisation, de revalorisation de l'estime de soi, d'alphabétisation, etc.

L'orateur appelle l'attention sur la minorité que constituent les 8.000 artistes qui, après les modifications apportées à leur statut d'intermittent, n'ont pas eu d'autre choix que de demander à bénéficier du R.M.I.

L'orateur ajoute qu'il est question, dans ce projet de délibération, de repenser le rôle de la cellule d'appui artiste, ce qui constitue un bon début, mais il faut aussi repenser, dans le cadre du R.M.I., ce qu'est l'activité artistique. L'orateur indique qu'il lui est arrivé à plusieurs reprises, de revenir sur des décisions prises à l'encontre d'artistes par le bureau du R.M.I. en effet ses décisions étaient parfaitement conformes à la lettre des textes régissant le dispositif, mais elles excluaient de

fait les artistes du dispositif et cela paraît totalement inconcevable tant c'est une obligation pour les artistes de bénéficier de ces subsides.

L'orateur relève que l'Etat ne remplit déjà pas son rôle de financeur et s'il infléchit encore sa ligne de conduite dans ce sens, il semble que le Département de Paris se doit d'apporter des réponses au démantèlement des questions sociales auxquelles se livre l'Etat.

L'orateur estime, par ailleurs, qu'il ne sera pas possible de faire l'économie d'une réflexion sur la garantie d'un revenu minimum d'existence.

**Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT** estime que ce P.D.I. n'apporte en réalité rien de nouveau aux dispositifs mis en place depuis six ans et, qui, malgré des résultats effectifs demandent à être encore intensifiés.

L'orateur souhaiterait une présentation plus claire de la réalité des allocataires du R.M.I., notamment quelle est la part constituée par ceux inscrits dans le dispositif depuis plus de cinq ans, en effet, la différence de situations entre les allocataires du R.M.I. est un élément déterminant pour le retour à l'emploi de ces derniers. L'orateur ajoute que l'abandon de la recherche d'un emploi par les personnes toujours en minima social s'explique par des problèmes de santé ou des contraintes familiales, mais aussi le plus souvent par la durée dans le dispositif, dont la longueur rend à terme ces hommes et ces femmes difficilement employables, ce qui justifie un suivi personnalisé.

L'orateur estime qu'en réalité et cela n'a pas été dit par l'Exécutif, c'est aussi la loi de cohésion sociale par la création d'emplois aidés réservés et la réforme des mécanismes d'incitation financière à la reprise d'un emploi, notamment d'une prime de retour à l'emploi financée par l'Etat, qui portent aujourd'hui leurs fruits, de plus, l'amélioration des conditions économiques, avec pour corollaire la baisse du chômage, ainsi que l'accélération de la création d'emplois, ont permis de ralentir la progression et maintenant de diminuer le nombre d'allocataires du R.M.I.

L'orateur ajoute que sans nier l'utilité de l'économie sociale et solidaire, il n'est pas suffisant de mettre en place des dispositifs d'accompagnement, il est aussi indispensable de créer les conditions économiques favorables au développement de l'emploi mais ce n'est malheureusement pas le cas à Paris où tout est fait pour contraindre un peu plus les entreprises.

L'orateur estime que si les Départements ont compétence pour gérer le R.M.I., cela signifie qu'ils ont aussi pour obligation de constater qui a droit à cette allocation, qui doit s'insérer et qui doit être sanctionné pour abus, d'ailleurs certains Départements le font et obtiennent des résultats et d'autres, comme Paris, s'y refusent et préfèrent s'installer dans la polémique plutôt que d'assumer cette responsabilité.

L'orateur considère que ce refus est un choix politique que, malheureusement, les Parisiens paieront.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, indique à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT qu'elle ne demanderait pas mieux que de constater que le pays va mieux mais, hélas, au cours des cinq dernières années, le pays a connu une faible croissance économique qui a jeté hors de la société productive 200.000 personnes, venues gonfler les effectifs du R.M.I.

L'orateur ajoute qu'à Paris, l'Exécutif a eu à cœur d'offrir des perspectives à ces personnes qui présentent des profils très variés, certaines très diplômées, d'autres sans formation, et d'essayer de répondre au mieux à l'aide et au soutien nécessaires pour qu'elles retrouvent une activité et un emploi.

L'orateur relève que Mme DUBARRY évoquait le revenu minimum d'existence mais indique que beaucoup de gens souhaitent retrouver une activité et une autonomie, avant toute chose, et que l'Exécutif s'efforce de mettre en place des dispositifs afin de les aider.

L'orateur espère bien que l'Observatoire social, inscrit dans le Plan départemental d'insertion, puisque c'était l'intention du Conseil de Paris, permettra une meilleure appréhension statistique des phénomènes mais il faut laisser le temps d'en définir plus précisément le périmètre.

L'orateur souligne que des résultats encourageants ont été enregistrés : 4.000 allocataires du R.M.I. en moins sur une période d'un an environ et le taux de contrats d'insertion en six ans a été considérablement renforcé, par ailleurs, trois quarts des allocataires ont un référent, donc un soutien et un accompagnement réguliers.

L'orateur ajoute qu'un nombre de sorties en emploi tout de même satisfaisant est enregistré à partir des mesures départementales déployées.

L'orateur rappelle que le Département consacre à ce sujet 54 millions d'euros, tandis

qu'en 2001 il ne s'agissait que de 36 ou 37 millions d'euros environ.

L'orateur indique en ce qui concerne la proximité que le souhait de l'Exécutif est d'avoir un meilleur développement territorial de ses politiques d'insertion et les élus y participent, notamment ceux qui président les commissions locales.

L'orateur fait remarquer au sujet du R.S.A. qu'il y a incontestablement un problème quand des personnes qui ont été au R.M.I. retrouvent un emploi, dans la mesure où si elles perdent leurs droits annexes, il peut arriver quelles gagnent moins au final que dans la situation antérieure.

L'orateur souhaite, en toute hypothèse, qu'il y ait un certain nombre de garde-fous qui soient posés très clairement pour éviter que ce R.S.A. ne soit pas une subvention déguisée au travail précaire, avec le risque d'effet d'aubaine pour les employeurs, et il faut aussi absolument combattre la trappe à bas salaires que ceci pourrait représenter.

L'orateur indique que l'Exécutif regardera objectivement la proposition qui sera débattue au Parlement et décidera des choix qui seront à opérer de ce point de vue, en sachant qu'il est un peu délicat de ne traiter que les personnes au R.M.I. en laissant de côté d'autres minima sociaux.

L'orateur ajoute que, préalablement, il faudrait sans doute que l'Etat règle la question de la dette du R.M.I. qui est pendante depuis plusieurs années et fait l'objet de controverses entre les Départements et l'Etat.

**Mme STAMBOULI**, vice-présidente, rapporteure, rappelle que l'observatoire social a déjà été évoqué au sein du Conseil départemental d'insertion et à la 6e Commission afin de réfléchir à ce qu'il sera réellement.

L'orateur fait observer que 5 espaces d'insertion ont été ouverts en 5 ans, ce qui est considérable. L'orateur ajoute que, certes, il en existait 2 mais 5 espaces ont été ouverts, plus le 12e et le 20e qui sont localisés et qui devraient ouvrir avant la fin de la mandature, c'est un résultat qui n'est pas seulement la continuité d'une politique engagée mais qui correspond réellement à l'objectif de couvrir l'ensemble du Département parisien par ces espaces.

L'orateur fait remarquer que des équipes pluridisciplinaires ont été évoquées, mais c'est précisément le but de l'espace insertion de pouvoir accueillir les allocataires entrants par une équipe pluridisciplinaire où ils peuvent

trouver, selon leurs besoins, pendant plusieurs mois des réponses, que ce soit en termes d'insertion sociale et d'insertion professionnelle.

L'orateur rappelle que l'exécutif a créé le Fonds départemental d'insertion, qui n'existait pas en 2001, et qui fonctionne aujourd'hui tous les mois avec l'examen de dossiers individuels ainsi que le forum pour l'emploi et la liste est très longue de tout ce qui a été fait dans le cadre du P.D.I.

L'orateur s'étonne de l'intervention de Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT qui semble dire que les entrées au R.M.I. ne sont pas réellement contrôlées, alors qu'au contraire, les textes sont vus d'une façon, d'ailleurs parfois assez restrictive, puisqu'il y a énormément d'auditions d'allocataires qui viennent faire des recours.

L'orateur indique que l'accompagnement social global est l'objectif de toutes les mesures qui ont été mises en œuvre, donc ce P.D.I. peut être adopté par l'ensemble des groupes aujourd'hui dans la mesure où il y a vraiment un travail qui est fait sur l'ensemble des publics allocataires.

L'orateur fait remarquer que le retour à l'emploi suppose un marché de l'emploi qui offre notamment des emplois stables et pas seulement des C.D.D. à temps partiel, cela suppose également que les personnes puissent avoir accès à de l'hébergement et des logements en nombre suffisant.

L'orateur ajoute que 5 à 6.000 sans domicile sont suivis dans les structures du C.A.S.-V.P. et qu'un nouveau centre va être inauguré près de la Bastille.

**M. SAUTTER**, président, rapporteur, rappelle que le budget du Plan départemental d'insertion est important et il est composé de 2 parties : la partie la plus importante, plus des trois-quarts, est consacrée à l'insertion sociale et un petit quart est consacré à l'insertion professionnelle.

L'orateur reconnaît que les résultats ne sont présentés qu'en terme d'insertion professionnelle, c'est-à-dire de retour à l'emploi.

L'orateur indique que si l'observatoire qui est en cours de mise en place peut mesurer les résultats de l'insertion sociale, cela montrera que les efforts d'insertion sociale sont tout à fait considérables.

L'orateur souligne que le noyau du dispositif d'intervention pour l'insertion est constitué des services départementaux, c'est-

à-dire, les espaces insertion, les maisons du développement économique et de l'emploi, les commissions locales d'insertion avec autour, une couronne "associatif" qui joue un rôle absolument considérable.

L'orateur ajoute qu'au-delà de cette couronne associative, des expérimentations ont été tentées avec un certain nombre d'entreprises privées, non pas pour se substituer aux services départementaux, non pas pour remplacer les associations, mais pour voir s'il est possible d'arriver à quelque résultat et comme les résultats ont été positifs en retour à l'emploi et même en retour en contrats à durée indéterminée, une expérimentation sera menée sur environ un millier de Rmistes.

L'orateur insiste sur le fait que le service public est sollicité d'abord, il ne s'agit pas du tout de la situation du département des Hauts-de-Seine où l'insertion des R.M.istes a été confiée entièrement à une entreprise privée qui est d'ailleurs une entreprise australienne très dynamique.

L'orateur relève que Mme MARIANI souhaite de l'accompagnement individuel mais le Plan local insertion 18-19 qui a été mis en place donne d'excellents résultats, parce que chacun des référents ne suit que 70 allocataires du R.M.I., ce qui permet vraiment de faire un suivi sur mesure.

L'orateur indique que la situation de l'emploi est paradoxale avec 58.000 R.M.istes d'un côté et des dizaines de milliers d'emplois qui ne trouvent pas de candidat de l'autre, c'est ce que l'on appelle les "secteurs sous tension": l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment, les services d'informatique, les commerces de bouche qui sont des professions qui ont du mal à recruter. L'orateur considère qu'il ne faut pas regarder cela passivement mais essayer de rapprocher ceux qui ont des emplois à offrir, quitte à démontrer qu'ils ne sont pas aussi pénibles ou horribles que ce que certains croient et, de l'autre côté, les candidats à l'emploi.

L'orateur fait remarquer que c'est ce qui a été fait avec les forums "Paris pour l'Emploi" dont le dernier a permis l'embauche dans les six mois de 5.700 personnes, par ailleurs une première expérience avec des R.M.istes accompagnés a débouché sur de bons résultats, si bien que cette opération va être doublée.

L'orateur pense qu'en matière d'insertion, on dépense beaucoup d'argent, ce qui est bien, et qu'on le dépense à bon escient, avec des résultats tangibles.

L'orateur rappelle que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique de l'Exécutif n° 1 G bis.

**M. BARIANI** fait remarquer que le cœur du dispositif est en voie de professionnalisation, que dans la prise en charge des R.M.istes, le cercle des intervenants et des partenaires s'est élargi au-delà même du cercle purement associatif et que des résultats sont d'ores et déjà au rendez-vous avec des taux de retour à l'emploi encourageants qu'il convient de soutenir.

L'orateur estime que l'accompagnement des personnes qui, depuis de nombreuses années, ont été exclues de l'emploi, est une tâche ardue et de longue haleine qui nécessite des moyens et un dispositif lourd, et il demeure certaines personnes qui sont très loin du retour à l'emploi et nécessitent un accompagnement personnalisé. L'orateur s'interroge donc sur l'idée d'une allocation universelle d'autonomie.

L'orateur estime qu'en tout état de cause, les choses vont plutôt dans le bon sens et le groupe du Mouvement démocrate votera ce projet de délibération.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 326 G ainsi amendé.

Il est adopté.

-----

**2007, DASES 45 G - Attribution d'une subvention d'investissement de 110.000 euros à l'association Oeuvre Falret pour des travaux d'aménagement de son Service d'accompagnement à la Vie Sociale situé 1 à 3, impasse Druinot (12e).**

**Mme RENSON** se félicite de l'attribution d'une subvention d'investissement de 110.000 euros à "l'Oeuvre Falret" pour les travaux d'aménagement de son service d'accompagnement à la vie sociale, en effet, cette association accompli un travail remarquable.

L'orateur ajoute qu'un autre projet de délibération concerne la garantie du Département pour le service des intérêts permettant l'aménagement d'une maison

d'accueil spécialisée pour l'accueil de personnes handicapées mentales.

L'orateur salue le soutien du Département de Paris à "l'Œuvre Falret", dont la situation financière laisse apparaître une relative fragilité. L'orateur, alors que le handicap psychique à Paris souffre d'un véritable déficit quant à sa prise en charge, attire l'attention du Conseil sur l'efficacité de "l'Œuvre Falret" et souligne que la réinsertion sociale des patients en état de handicap psychique sera ainsi favorisée.

**Mme KOMITÈS**, rapporteure, se félicite des propos de Mme RENSON.

L'orateur ajoute que le Département travaille beaucoup avec "l'Œuvre Falret" qui met en place un certain nombre de services et d'accompagnements à la vie sociale, notamment dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et, très prochainement, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et elle l'espère, puisque les services recherchent des locaux, dans le centre de Paris.

L'orateur annonce que le département monte également avec cette association un foyer de vie dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, qui aura l'originalité d'être situé dans les mêmes locaux que ceux d'un hôpital de jour et qui, pour la première fois, alliera le sanitaire et le médico-social.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 45 G.

Il est adopté.

-----

**2007, DASES 263 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "A.S.A.P." (Association au service des autistes et de la pédagogie) pour son centre d'activités de jour médicalisé, 5, rue de Charonne.**

**M. LAFAY** fait remarquer que l'Exécutif fait état d'études épidémiologiques montrant qu'à Paris, on peut évaluer entre 600 et 750 les adultes porteurs d'autisme et que le schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées dans la ville prévoit de développer l'offre qualitative et quantitative de ces personnes en accueil de jour.

L'orateur souhaite savoir, compte tenu que la population potentielle d'autistes à Paris qui

est d'environ 750 personnes, quelles mesures seront envisagées pour augmenter les capacités d'accueil de ces personnes qui, à l'heure actuelle, ne disposent que de 98 places en C.A.J., centres d'accueil de jour, ou E.S.A.T., établissements et services d'aide par le travail ?

L'orateur estime que le projet de convention avec l'association A.S.A.P. est intéressant et prometteur à condition qu'il soit développé au niveau d'autres établissements d'activités de jour et d'E.S.A.T.

L'orateur souhaiterait savoir si d'autres conventions d'habilitation à l'aide sociale seront signées afin de permettre aux C.A.J. existants de s'adapter à cette nouvelle population qui sera ultérieurement dirigée en E.S.A.T., en effet, seule la prise en charge de personnes handicapées dans les C.A.J. médicalisés permettrait aux autistes de réaliser des progrès et rendrait ainsi possible leur intégration en E.S.A.T.

L'orateur estime qu'il serait opportun de faire enfin de la gestion prévisionnelle en ce qui concerne des places d'accueil et ce, quel que soit le type de structures.

**Mme KOMITÈS**, rapporteure, relève que M. LAFAY souhaite que l'Exécutif s'engage à médicaliser les C.A.J. qui accueillent des personnes souffrant de troubles autistiques.

L'orateur estime que la médicalisation de l'accueil de jour est faite en coopération avec les services du Département, de la D.A.S.S. et de l'assurance Maladie sur la base d'un projet qui est porté par le gestionnaire.

L'orateur rappelle que la prise en charge des personnes autistes ne nécessite pas forcément de médicaliser les structures.

L'orateur estime que la médicalisation, quand elle est justifiée au regard des critères de l'assurance Maladie, permet d'obtenir un ratio d'encadrement supérieur à ce qu'il était possible d'engager, mais tous les projets de création ne répondent pas obligatoirement à ces critères de soin et de sanitaire, ce n'est pas une raison pour qu'ils soient écartés des projets envisagés, en effet, quand c'est possible et nécessaire, on le fait, mais cela ne doit pas être systématique.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 263 G.

Il est adopté.

-----

**2007, DASES 260 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Contact", 84, rue Saint-Martin (4e), pour le fonctionnement de ses actions de médiation au profit des jeunes homosexuels et de leur famille. - Montant : 7.500 euros.**

**Mme DUBARRY** rappelle qu'il s'agit d'une subvention à l'association "Contacts" afin qu'elle développe ses actions d'information contre les discriminations homophobes et ce, en particulier auprès des personnels de l'Education nationale.

L'orateur indique que les associations lesbiennes, gay, bi et trans souhaitent intervenir directement dans les écoles auprès des élèves pour démonter les préjugés malheureusement encore trop présents concernant l'homosexualité, et apporter conseil et soutien aux jeunes qui découvrent leur sexualité.

L'orateur rappelle que le risque de suicide dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans est considérablement augmenté pour les jeunes homosexuels car ils évoluent dans une société hétéro-normative qui reste très homophobe.

L'orateur souhaiterait obtenir des informations sur les associations qui interviennent dans les écoles comme elle l'a déjà demandé.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, rappelle que le Département soutient depuis 2004 cette association qui intervient auprès des jeunes homosexuels, de leurs parents et de leurs proches, dans une optique de lutte contre les discriminations et de prévention du suicide.

L'orateur précise que la subvention accordée est majorée passant à 7.500 euros au lieu de 5.000 euros, l'an dernier.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne la demande d'intervenir dans les collèges et les lycées, elle y est favorable sur le principe, mais cela ne peut se faire qu'avec l'accord du rectorat, des proviseurs et de la communauté scolaire, d'ailleurs l'association a engagé des démarches dans ce sens.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 260 G.

Il est adopté.

-----

**2007, DASES 281 G - Plan de renforcement du dispositif de prévention spécialisée : création de 2 postes complémentaires ; convention d'objectif avec l'Union des clubs et équipes de prévention spécialisée de Paris pour la mise en place de formations spécifiques destinées aux équipes d'éducateurs de rue.**

**Mme DUBARRY** se félicite de cette augmentation des moyens destinés à la prévention spécialisée.

L'orateur rappelle que sa délégation dans le 10e arrondissement concerne la prévention spécialisée qui reste à son sens insuffisante malgré tous les efforts fait par l'Exécutif, en effet, il existe 300 éducateurs et 10.000 policiers dans la rue. L'orateur ajoute que même si le Préfet déclare s'associer au travail de prévention mené par la Ville, le travail de prévention spécialisée ne s'improvise pas, et ce ne sont pas les missions prévention et communication des commissariats qui vont pouvoir suppléer ou même participer à ce travail d'une façon professionnelle.

L'orateur s'inquiète au sujet de la réunion prochaine du Conseil parisien de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en effet, cette réunion se tiendra dans le cadre de la loi sur la prévention de la délinquance, or, les prises de position de la majorité municipale ont été très clairement contre cette loi. L'orateur estime que s'il est demandé, aux associations, dans ce cadre, de remplir l'un des objectifs de cette loi, à savoir la délation à tout va, cela va leur poser un véritable problème de déontologie et à la majorité un véritable problème politique.

L'orateur souhaite qu'avant de se rendre à cette première réunion une réflexion soit engagée avec les élus, les associations, les adjoints au Maire sur la manière dont il faudra répondre aux sollicitations du Préfet.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, remercie Mme DUBARRY qui reconnaît qu'il y a eu un effort significatif de renforcement des moyens ces dernières années.

L'orateur indique que sur les textes qui vont être en débat au Parlement, la majorité a des désaccords de fond, indéniablement, et pense que l'approche du tout carcéral présente des limites, même si elle n'a aucune faiblesse à l'égard d'actes de délinquance caractérisés et de situations de récidive.

L'orateur estime que la vraie question est celle des moyens accordés à la justice qui



permettent de mettre en œuvre les décisions et les sanctions adaptées à chaque situation et graduées en fonction de la gravité des faits, or, il semble que ce qui se profile à l'horizon soit d'une autre nature.

L'orateur annonce qu'en ce qui concerne le Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, elle en discutera avec Christophe CARESCHE et se déclare favorable à des concertations préalables si les groupes de la majorité, et même d'autres, le souhaitent.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 281 G.

Il est adopté.

-----

**2007, DASES 282 G - Participation financière du Département de Paris au fonctionnement des 21 associations de prévention spécialisée habilitées et conventionnées au titre de l'année 2007. - Soldes 2006 pour ces mêmes organismes. - Participation de 20.000 euros, sur convention d'objectif, à l'Union des clubs et équipes de prévention spécialisée de Paris.**

**M. LAFAY** fait remarquer que la dotation globale n'a augmenté que de 1,84 % par rapport à 2006, et la création de deux postes d'éducateurs pour les 14<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements relativise encore un peu plus la faible augmentation de cette dotation.

L'orateur ajoute que, à Paris, l'âge moyen des jeunes suivis est de 17,5 ans, et si une tendance à la hausse se confirmait, la population suivie deviendrait majoritairement adulte.

L'orateur s'interroge : quelles sont les mesures que le Département pourrait suggérer aux associations spécialisées pour que l'effort de rajeunissement du public visé devienne réel ? L'orateur estime que cela est d'autant plus nécessaire que toutes les statistiques s'accordent à montrer que l'âge de la délinquance continue de baisser.

L'orateur relève que parmi les actions collectives prisées par les jeunes, et jugées comme particulièrement adaptées par les éducateurs, figurent en bonne place les sorties week-end, malheureusement, cette activité de week-end est très consommatrice d'heures, en effet on peut évaluer à environ 46 heures ce type de sortie, soit plus d'une semaine en heures travaillées et donc, pour rattraper leur

dépassement horaire, les éducateurs spécialisés posent des jours de congé payés supplémentaires.

L'orateur souligne que le passage aux 35 heures a considérablement alourdi le fonctionnement des associations, en effet, pour garder ce type d'activités tout en maintenant le travail quotidien de rue pour les autres jeunes, les clubs de prévention devraient faire appel à des sociétés d'intérim pour leur fournir un personnel qualifié de remplacement mais celui-ci serait facturé à un taux 2,6 fois plus élevé que celui de l'éducateur spécialisé en place dans les clubs soit, au lieu des 1.500 euros mensuels, une dépense comprise entre 4.500 et 5.000 euros, qui engendrerait des déséquilibres financiers pour l'association qui se retournerait vers le Département pour couvrir son déficit.

L'orateur s'interroge : dans le cadre du futur projet de remboursement des heures supplémentaires, le Département de Paris ne pourrait-il pas d'ores et déjà autoriser les associations à mettre en place un dispositif adapté à ce temps de travail supplémentaire pour rémunérer ces activités spécifiques ?

-----

(**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, remplace M. SAUTTER au fauteuil de la présidence).

-----

**Mme MARIANI** regrette que le sujet de la prévention spécialisée n'ait pas fait l'objet d'une communication, en effet, c'est un sujet essentiel pour l'environnement social et budgétairement conséquent pour le Département puisqu'il y consacre plus de 18 millions d'euros.

L'orateur estime que le dispositif institutionnel, datant des années 1970, devient de plus en plus obsolète en effet, de nouveaux phénomènes de marginalisation, d'errance de plus en plus précoce, de forme d'intégrisme et de repli communautaire sont apparus.

L'orateur ajoute que les enjeux de l'accompagnement éducatif de la socialisation des jeunes commandent que des informations nourrissent les relations indispensables entre la prévention spécialisée et le système éducatif, mais malheureusement pour la prévention spécialisée, la notion de secret partagé n'existe pas et plus grave, elle est le plus souvent combattue.

L'orateur considère que ces constats, ainsi que l'évolution du travail social, ne trouvent pas de réponse dans ce dispositif donc le

temps est peut-être venu de remettre à plat leurs missions pour mieux s'adapter et se redéployer.

L'orateur rappelle qu'il s'agit par ces projets de délibération de vérifier le contrôle des services départementaux sur les associations, ce qui permet de voir l'effet néfaste des crises internes au sein de certaines équipes, la place privilégiée donnée aux animations auprès des plus jeunes au détriment de l'action éducative, cœur de mission, des actions qui ne dépendent pas de la prévention spécialisée mais d'autres dispositifs, ou encore dans certaines situations, une disproportion de la bureaucratie au détriment des effectifs des éducateurs de rue.

L'orateur concède qu'il est difficile de chiffrer objectivement la valeur ajoutée réalisée par la prévention spécialisée, cependant, au chapitre de l'évaluation, la Charte départementale de juillet 2005 prévoit : "La mise en place d'un bilan de l'impact observé par les jeunes et leur famille des actions menées". Qu'en est-il précisément ?

L'orateur considère, au sujet de la thématique "filles garçons" que les violences et humiliations que subissent des jeunes filles par la seule considération de leur sexe et par le poids de la tradition justifient d'améliorer les connaissances et la méthodologie des acteurs de terrain.

L'orateur rappelle que le Contrat de cohésion urbaine et sociale, adopté tout récemment, prévoit un investissement de la prévention spécialisée sur les difficultés des jeunes filles et sur les relations filles/garçons en développant des modes d'accueil et d'action adaptés. L'orateur souhaite connaître l'état d'avancement de cette question.

**Mme BOUYGUES** indique que ce plan de renforcement de la prévention spécialisée souligne l'engagement de la Ville de Paris, depuis 2001, en faveur d'une véritable politique de prévention fondée sur l'éducatif et le soutien aux familles en difficulté.

L'orateur rappelle que 21 associations regroupant 64 équipes conduisent à Paris cette mission de protection de l'enfance.

L'orateur indique que, comme élue de terrain d'un arrondissement sensible, elle observe combien les choix faits depuis 2001 permettent d'aller vers les jeunes les plus vulnérables, de renouer avec les adolescents en risque de marginalisation, d'ailleurs les violences urbaines de novembre 2005 n'ont eu qu'un faible impact sur Paris, du fait de

l'excellent travail de maillage local et de suivis quotidiens réalisés par un réseau d'acteurs socio-éducatifs de proximité.

L'orateur précise que l'augmentation des moyens se traduit de la façon suivante : aux 65 postes supplémentaires d'éducateurs de rue créés dès 2001 s'ajoutent 7 nouvelles créations de postes en 2006 et 2007 affectés aux 9e, 14e, 15e, 19e et 20e arrondissements, par ailleurs, le budget de la prévention spécialisée est porté à près de 18 millions d'euros, soit une augmentation de près de 50 % en 6 ans.

L'orateur souligne que cela permet d'assurer le suivi régulier de plus de 16.000 jeunes contre 12.000 antérieurement, âgés en moyenne de 17,5 ans dont 35 % de filles.

L'orateur fait remarquer que des cycles de formation destinés aux éducateurs de rue sont mis en place, consacrés cette année aux enjeux d'égalité et de mixité dans les quartiers et à la prise en compte, par les équipes, des besoins spécifiques des jeunes filles.

L'orateur tient à saluer, à l'heure où le Gouvernement présente dans la hâte un projet visant à faciliter l'incarcération des mineurs, le choix fait par la collectivité parisienne de renforcer ses dispositifs et de compter sur les professionnels de la prévention spécialisée pour soutenir et accompagner les jeunes confrontés à une situation d'échec.

L'orateur indique que le groupe socialiste et radical de gauche votera avec conviction ce Plan de renforcement de la prévention spécialisée.

**Mme STIEVENARD**, présidente, rapporteure, rappelle que, comme Mme BOUYGUES a eu raison de le rappeler, les moyens ont crû considérablement puisqu'ils ont été augmentés de 40 %, ce qui permet de disposer de 300 éducateurs de rue à Paris.

L'orateur indique qu'une commission jeunes en difficulté se réunit 3 fois par an au moins, ce qui donne l'occasion de confronter les points de vue.

L'orateur ajoute que, globalement 4.000 jeunes supplémentaires sont suivis, en effet, le chiffre est passé de 12.000 à 16.000.

L'orateur fait remarquer qu'une charte a été élaborée qui précise les engagements de chacun, il s'agit donc d'une politique qui produit des résultats puisque les quartiers vivent dans l'ensemble plutôt bien.

L'orateur tient à rendre hommage à la qualité du travail fourni par les associations et indique que les associations étant des organismes vivants, lorsqu'il y a des crises internes, elles sont gérées.

L'orateur invite l'Assemblée à voter favorablement ce projet de délibération.

L'orateur indique qu'une réponse technique sera adressée à M. LAFAY au sujet des heures supplémentaires.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 282 G.

Il est adopté.

-----

**2007, DASCO 31 G - Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement dans les collèges publics pour l'année scolaire 2007/2008.**

**Voeu n° 3 G déposé par M. BENESSIONO et les membres du groupe U.M.P. relatif à la restauration scolaire du collège Stéphane Mallarmé.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 2 G déposé par l'Exécutif.

**M. BENESSIONO** rappelle que la caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement a accepté, dès 2001, de bien vouloir rendre service, à titre exceptionnel, et de prendre en charge, les repas pour les collégiens du collège Stéphane Mallarmé pour quelques mois, mais il a été dit, fin 2001 : "Il faudra que cela dure un peu plus : deux ou trois ans, parce que les travaux sont plus longs, plus compliqués. Pouvez-vous faire cet effort supplémentaire ?". L'orateur fait observer que bien qu'il s'agisse du cadre départemental et que la Caisse des écoles relève du municipal, elle a encore dit "oui, on va essayer de faire cet effort, de s'organiser" et la Caisse des écoles a fait les efforts nécessaires.

L'orateur rappelle qu'il y a eu un engagement qui a été pris pour encourager la caisse des écoles à faire sur deux ou trois ans cet effort supplémentaire qui consistait à dire : "Il y aura un achat matériel supplémentaire. Nous le prendrons à notre charge à hauteur de 44.000 euros et nous vous donnerons, pour compenser, un personnel de cuisine, ayant un complément de fonctionnement de 22.400

euros annuels qui permettra d'assumer cet ensemble."

L'orateur constate qu'en ce qui concerne l'achat du matériel supplémentaire, il a fallu attendre quatre ans pour l'obtenir tandis qu'en ce qui concerne le montant annuel de fonctionnement de 22.000 euros, jusqu'à présent la Caisse des écoles n'en a pas vu grand-chose.

L'orateur ajoute qu'il était considéré qu'au niveau de la Caisse des écoles, il y aurait une aide humaine alors qu'aujourd'hui elle fonctionne à flux tendu en effet, le plafond admis par les services vétérinaires est de 9.000 repas/jour alors que 9.350 à 9.400 repas sont servis chaque jour.

L'orateur ajoute que deux centres cuiseurs vont fermer cette année, pour une durée d'un an parce qu'ils ont besoin d'être renouvelés, Arthur Brière et Bessières, ce qui va encore compliquer les choses.

L'orateur souhaite que cette situation cesse, d'autant qu'il a été informé qu'il faudrait demeurer dans cette situation pendant encore cinq ans.

L'orateur indique que le comité de gestion s'est réuni récemment et a demandé à l'unanimité que la Mairie de Paris procède au règlement des 134.400 euros dus à la Caisse des écoles, que la prise en charge totale de la logistique de la livraison soit assurée par le collège et avec un véhicule et un personnel extérieur à la Caisse des écoles et qu'il y ait une dérogation officielle auprès de la Direction des Services vétérinaires, pour que cette production des 350 repas supplémentaires soit faite dans la légalité dans les centres cuiseurs de Champerret et Courcelles, cette année à titre exceptionnel.

L'orateur rappelle que ce vœu a également été voté par des membres de la majorité du Conseil de Paris.

L'orateur annonce à l'Adjoint compétent un maximum d'ennuis à la rentrée parce que la Caisse des écoles n'est plus en état matériel de faire face à cette situation.

**M. FERRAND**, rapporteur, rappelle que les subventions aux Caisses des écoles ont considérablement augmenté entre 2000 et 2007 passant de 31,5 % et de 34 % pour le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui en a largement profité.

L'orateur ajoute que la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement a accepté d'assurer la fourniture des repas au collège Mallarmé, comme elle le fait dans d'autres collèges, par

exemple, le collègue Ronsard, par ailleurs, l'Exécutif a investi et acheté du matériel pour rembourser les fameux 44.000 euros engagés, d'ailleurs, le matériel acheté était bien au-delà des 44.000 euros.

L'orateur précise que les repas fournis par la Caisse des écoles ont été subventionnés : 606.000 euros ont été consacrés à la subvention dite de "répartition de restauration", en effet, en 2002, 31.000 repas environ, ont été servis au collège Mallarmé, pour lesquels la Caisse des écoles a reçu 88.000 euros, en 2007, 61.000 repas ont été servis pour lesquels elle a reçu 164.000 euros.

L'orateur indique que sur les autres questions il a été demandé au collège Mallarmé de s'en occuper et il sera subventionnée via les aides apportées régulièrement aux établissements du second degré.

L'orateur rappelle que les questions d'hygiène et de sécurité ne relèvent pas de la Ville de Paris mais de l'Etat.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n° 3 G.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 2 G.

Il est adopté.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 3 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 31 G ainsi amendé.

Il est adopté.

-----

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans l'organisme suivant :

#### **Commission départementale de présence postale territoriale de Paris :**

TITULAIRES :

- M. Jérôme COUMET

- M. Jean-Pierre LECOQ

SUPPLEANTS :

- M. David ASSOULINE

- M. Patrick TREMEGE.

Les candidatures proposées sont adoptées (2007, R. 9 G).

-----

### **Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**Mme STIEVENARD**, présidente, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

-----

### **Clôture de la séance.**

La séance est levée à 18 heures.

-----

---

**Votes spécifiques.**

Mireille FLAM  
Lyne COHEN-SOLAL  
Isabelle GUIROUS-MORIN  
René LE GOFF  
Geneviève BERTRAND

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 27 G.

Pénélope KOMITES

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 5 G.

Danièle POURTAUD  
Jean-Pierre CAFFET  
Marie-Pierre de LA GONTRIE  
Mylène STAMBOULI

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 3 G.

**Membres présents :**

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Louis ARAJOL, Mmes Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFFRAY, MM. Jean-Yves AUTEXIER, Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, Violette BARANDA, MM. Jean-Charles BARDON, Didier BARIANI, Mme Corine BARLIŠ, M. Denis BAUPIN, Mme Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mmes Nicole BÔRVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, MM. Michel BULTÉ, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Christophe CARESCHE, Mmes Jeanne CHABAUD, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme COUMÉT, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Catherine DUMAS, Martine DURLACH, MM. René DUTREY, José ESPINOŠA, Eric FERRAND, Mme Mireille FLAM, M. François FLORES, Mmes Françoise FORETTE, Elisabeth de FRESQUET, MM. Yves GALLAND, Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Pierre GATIGNON, Mmes Catherine GÉGOUT, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Mmes Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Halima JEMNI, Anne KALCK, Pénélope KOMITÉS, Brigitte KUSTER, M. Philippe LAFAY, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Alain LHÔSTIS, Mmes Laëtitia LOUIS, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Géraldine MARTIANO, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean-François PERNIN, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGÒ, Mme Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mmes Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Mylène STAMBOULI, Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, Olga TROSTIANSKY, M. Jean VUILLERMOZ.

**Excusés :**

M. Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, MM. François ASSELINEAU, David ASSOULINE, Mmes Clémentine AUTAIN, Marie-Chantal BACH, M. Edouard BALLADUR, Mme Dominique BAUD, M. Jean-Pierre BECHTER, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, MM. Serge BLISKO, Christian CABROL, Pierre CASTAGNOU, Mme Nicole CATALA, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Xavier CHINAUD, Claude DARGENT, Alain DESTREM, Tony DREYFUS, Michel DUMONT, Jean-Pierre FRÉMONT, Alexandre GALDIN, René GALY-DEJEAN, Mmes Danièle GIAZZI, Marie-France GOURIOU, MM. Eric HÉLARD, Gérard LEBAN, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Roger MADEC, Mmes Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, Sophie MEYNAUD, MM. Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Bernard PONS, Richard STEIN, Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Jacques TOUBON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT.

## Table des matières

---

<p>Adoption de comptes rendus. ....2</p> <p>DF 8 G Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2006. ....2</p> <p>2007 DF 11 G Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France retraçant les opérations du Département de Paris de 2006. ....2</p> <p>2007, DDEE 27 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Paris Initiatives Entreprises" (8e) prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement et autorisant le versement de la cotisation d'adhésion à l'association. - Montant : 300.000 euros.....2</p> <p>2007, DALIAT 16 G - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de reprographie, de tirage de plans incluant des fournitures et des prestations annexes destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 3 lots séparés. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris de signer la convention constitutive du groupement. - Approbation du principe et des modalités de passation et d'attribution des marchés à bons de commande correspondants.....3</p> <p>2007, DDEE 16 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association Paris Business Angels prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2007. - Montant : 50.000 euros. ....3</p> <p>2007, DDEE 33 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention pluriannuelle de partenariat 2007-2009 avec l'association 1901 "Paris Entreprendre" portant attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2007. - Montant total : 370.000 euros. ....3</p> <p>2007, DDEE 48 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) (9e) d'une part, une convention dont l'objectif est d'accompagner les créateurs bénéficiaires parisiens du RMI et, d'autre part, un avenant à la convention du 25</p>	<p>novembre 2005 pour l'abondement du fonds de prêts d'honneur parisien. .... 4</p> <p>2007, DDEE 24 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association Centre de ressources régional pour l'économie sociale et solidaire, Cesson (Seine-et-Marne) une convention visant une aide financière au démarrage et permettant d'engager le Département à devenir membre de droit de l'association. - Montant : 100.000 euros..... 5</p> <p>2007, DDEE 38 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Objectif 50" pour son action en faveur des cadres de plus de 45 ans. - Montant : 12.000 euros..... 6</p> <p>2007, DASES 326 G - Approbation du Programme départemental d'insertion. .... 7</p> <p>2007, DASES 45 G - Attribution d'une subvention d'investissement de 110.000 euros à l'association Oeuvre Falret pour des travaux d'aménagement de son Service d'accompagnement à la Vie Sociale situé 1 à 3, impasse Druinot (12e)..... 14</p> <p>2007, DASES 263 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "A.S.A.P." (Association au service des autistes et de la pédagogie) pour son centre d'activités de jour médicalisé, 5, rue de Charonne..... 15</p> <p>2007, DASES 260 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Contact", 84, rue Saint-Martin (4e), pour le fonctionnement de ses actions de médiation au profit des jeunes homosexuels et de leur famille. - Montant : 7.500 euros. .... 16</p> <p>2007, DASES 281 G - Plan de renforcement du dispositif de prévention spécialisée : création de 2 postes complémentaires ; convention d'objectif avec l'Union des clubs et équipes de prévention spécialisée de Paris pour la mise en place de formations spécifiques destinées aux équipes d'éducateurs de rue. .... 16</p> <p>2007, DASES 282 G - Participation financière du Département de Paris au fonctionnement des 21 associations de prévention spécialisée habilitées et conventionnées au titre de l'année 2007. - Soldes 2006 pour ces mêmes organismes. - Participation de 20.000 euros, sur convention d'objectif, à l'Union des clubs et équipes de prévention spécialisée de Paris. .... 17</p>
--	--

2007, DASCO 31 G - Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement dans les collèges publics pour l'année scolaire 2007/2008. .... 19

Voeu n° 3 G déposé par M. BENESSIANO et les membres du groupe U.M.P. relatif à la restauration scolaire du collège Stéphane Mallarmé..... 19

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme. .... 20

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. .... 20

Clôture de la séance. .... 20

Votes spécifiques. .... 21

Membres présents : ..... 22

Excusés : ..... 22